



## Communiqué de Presse

### **Tunisie : l'OMCT salue la condamnation pour viol des agresseurs de Meriem mais appelle à une meilleure protection des victimes**

**Tunis (Tunisie), le 2 avril 2014**

**L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) note la condamnation, le 31 mars 2014, des policiers accusés d'avoir violé Meriem Ben Mohamed (pseudonyme) dans une banlieue de Tunis en septembre 2012.**

Après une audience à huis clos au Tribunal de première instance de Tunis, le 31 mars 2014, deux policiers tunisiens ont été condamnés à sept ans de prison pour viol ; un troisième agent a été condamné à deux ans de prison pour avoir extorqué de l'argent au fiancé de Meriem.

L'incident s'est déroulé dans une banlieue de Tunis en septembre 2012, lorsque Meriem et son partenaire ont été arrêtés dans une voiture par trois policiers. L'affaire a déclenché une vague d'indignation en Tunisie lorsque Meriem a été accusée d'atteinte à la pudeur après qu'elle ait déposé une plainte pour viol contre les policiers.

Gabriele Reiter, directrice du bureau de l'OMCT à Tunis remarque que « *la condamnation certes est un résultat important. Néanmoins, cette affaire a aussi montré des lacunes considérables dans la protection des victimes. La manière dont la victime a été traitée et la relative légèreté du verdict posent des questions additionnelles.* »

L'OMCT considère que les droits des victimes de crime et ceux de leur famille doivent être renforcés, qu'elles doivent recevoir un accès adéquat aux informations, un soutien psychologique, social et juridique, et que leurs droits procéduraux en tant que victimes doivent être pleinement reconnus durant un procès pénal.

**Pour plus d'information, veuillez contacter:  
OMCT, Gabriele Reiter, [gr@omct.org](mailto:gr@omct.org), +216 52 325 750**